DAF conseil
LA RÉPARATION AUGMENTÉE

COMMUNIQUÉ de presse

Face aux ruptures technologiques, DAF Conseil alerte sur le risque d'une réparation automobile à deux vitesses

Montée en compétence, accès aux données constructeurs et diagnostic à distance : des leviers essentiels pour préserver l'autonomie des réparateurs indépendants.

- Électrification, connectivité et digitalisation : des ruptures technologiques qui transforment les métiers et l'organisation des ateliers.
- La montée en compétence et le recours à de nouvelles solutions techniques deviennent indispensables pour permettre aux réparateurs multimarques de continuer à intervenir sur l'ensemble du parc automobile.
- En rejoignant le groupe des Remote Service Suppliers (RSS) au sein de la FIGIEFA, DAF Conseil renforce son engagement en faveur d'un accès équitable aux données et aux fonctions des véhicules.

Lisses, le 18 novembre 2026 - À l'occasion de ses 20 ans, DAF Conseil, spécialiste de la formation, de l'assistance technique et des solutions digitales pour l'automobile et le poids lourd, partage sa vision de l'avenir de la réparation indépendante. Face aux profondes mutations du secteur, l'entreprise souligne le risque de voir émerger une réparation à deux vitesses et met en lumière les enjeux auxquels les ateliers indépendants sont confrontés pour préserver leur autonomie.

Des ruptures technologiques qui redéfinissent les métiers de la réparation
Électrification des motorisations, multiplication des systèmes électroniques embarqués, connectivité des véhicules, digitalisation des opérations de maintenance et de diagnostic : ces mutations bouleversent les compétences requises et les pratiques des ateliers.

« Nous ne sommes plus face à de simples évolutions technologiques, mais à de véritables ruptures qui transforment en profondeur les métiers de la réparation automobile. Tous les ateliers ne pourront pas s'adapter au même rythme, et le risque de voir émerger une réparation à deux vitesses est réel. Dans ce contexte, la montée en compétence devient indispensable. Les réparateurs doivent se donner les moyens de maîtriser ces nouvelles

technologies pour conserver leur capacité à intervenir sur l'ensemble du parc automobile », souligne Jacques de Leissègues, Président de DAF Conseil.

Au-delà de la formation, cette adaptation implique également de repenser l'organisation des ateliers et la répartition des compétences. Certaines interventions, notamment celles liées à la connectivité des véhicules, aux interfaces informatiques et aux plateformes constructeurs, nécessiteront des expertises de plus en plus spécifiques, susceptibles de faire émerger de nouvelles fonctions au sein des ateliers de réparation.

Des solutions concrètes pour préserver l'autonomie des réparateurs

Si ces transformations représentent un défi majeur, DAF Conseil porte néanmoins un message volontariste : les ateliers disposent aujourd'hui de solutions pour continuer à diagnostiquer, entretenir et réparer les véhicules, quelles que soient leur marque, leur énergie ou leur technologie.

Pour y parvenir, plusieurs leviers complémentaires doivent être mobilisés : la formation continue, l'accès aux données techniques multimarques, l'assistance technique, la certification SERMI pour les opérations concernées, la maîtrise des interventions PassThru et le recours au diagnostic à distance lorsque l'atelier ne dispose pas des moyens nécessaires pour réaliser lui-même certaines opérations.

Ces solutions permettent aux réparateurs de s'appuyer sur des compétences et des ressources extérieures pour élargir leur champ d'intervention, sans devoir nécessairement maîtriser en interne l'ensemble des technologies et des outils propres à chaque constructeur.

« *Face à la complexité croissante des véhicules, les ateliers ne pourront pas nécessairement tout faire seuls. Mais cela ne signifie pas qu'ils devront renoncer à certaines interventions. L'enjeu sera de savoir mobiliser les bonnes expertises au bon moment, qu'elles soient présentes dans l'atelier ou accessibles auprès de partenaires extérieurs. C'est cette capacité d'adaptation qui permettra aux réparateurs de préserver leur autonomie et de rester compétitifs* », *explique Gaël Guillaume, Directeur commercial et futur Directeur général de DAF Conseil.*

Le Remote DIAG, un levier complémentaire pour les ateliers

Le développement du diagnostic à distance illustre cette évolution des pratiques. Il permet aux ateliers de s'appuyer sur une expertise extérieure pour réaliser certaines opérations techniques complexes, notamment celles nécessitant un accès aux plateformes constructeurs.

DAF Conseil s'inscrit dans cette dynamique avec son service Remote DIAG, dont le déploiement s'est poursuivi en 2026 avec le lancement d'une interface de communication véhicule (VCI) propriétaire. Cette solution permet aux équipes techniques de DAF Conseil d'intervenir à distance sur les véhicules, directement depuis les ateliers.

L'accès aux données constructeurs, une condition essentielle à la liberté de réparer

L'autonomie des réparateurs dépend également des conditions d'accès aux données et aux fonctions techniques des véhicules. À mesure que les opérations de diagnostic, de programmation et de codage nécessitent davantage de connexions aux plateformes constructeurs, cet enjeu devient déterminant pour la réparation indépendante.

DAF Conseil souligne ainsi l'importance d'un cadre réglementaire garantissant un accès équitable aux informations et fonctionnalités nécessaires aux interventions, tant pour les réparateurs indépendants que pour les prestataires de services techniques à distance. L'entreprise alerte notamment sur les restrictions techniques ou économiques susceptibles de limiter leurs possibilités d'intervention

C'est dans cette perspective que DAF Conseil a rejoint, en 2026, en tant que membre fondateur, le groupe des Remote Service Suppliers (RSS), constitué au sein de la FIGIEFA. Par cet engagement, l'entreprise entend contribuer aux discussions européennes sur l'accès aux données et aux fonctions des véhicules et défendre les conditions d'une concurrence équitable et d'une mobilité abordable sur le marché de la réparation.

Accompagner la transformation plutôt que la subir

Après vingt ans passés aux côtés des professionnels de l'après-vente, DAF Conseil réaffirme sa conviction : les ruptures technologiques ne doivent pas remettre en cause la capacité des réparateurs indépendants à intervenir sur l'ensemble du parc automobile. Leur avenir dépendra de leur capacité à s'adapter et à mobiliser les moyens nécessaires pour relever ces nouveaux défis.

Une conviction qui continue de guider la stratégie de DAF Conseil et donne tout son sens à sa signature : **« DAF Conseil, la réparation augmentée ».**

A propos de DAF Conseil

Créée en août 2006, DAF Conseil (**D**iagnostic **A**ssistance **F**ormation Conseil) est un acteur majeur au service de la réparation augmentée. L'entreprise accompagne les acteurs de la réparation automobile et poids lourd (constructeurs, équipementiers, réseaux, distributeurs, ateliers) dans leur adaptation aux évolutions techniques, environnementales et organisationnelles du marché. Présidée par Jacques de Leissègues, DAF Conseil a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 8,6 millions d'euros en 2026 et intervient dans les domaines suivants :

- Formation en présentiel, e-learning et blended-learning,
- Assistance technique téléphonique et diagnostic à distance (Remote DIAG),
- Solutions digitales (web et mobiles) pour la montée en compétence,
- Gestion de contrats d'abonnement.

DAF Conseil développe également des outils innovants, tels que **SKILLS**, sa nouvelle solution d'évaluation des compétences, destinée à aider les réparateurs à identifier les besoins en formation de leurs collaborateurs ou candidats, et à construire des parcours adaptés aux exigences du métier.